



## CERTIFICAT MEDICAL-TYPE CAEPMNS

Référence : [Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur](#)

### Certificat médical de non contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur,

certifie avoir examiné M. /Mme \_\_\_\_\_, candidat(e) à ce certificat, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par la certification professionnelle,

J'atteste en particulier que M./Mme \_\_\_\_\_ présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

– soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

– soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :

10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... le .....

(Signature et cachet du médecin)

**INFORMATIONS AU MEDECIN :**

Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur

NOR : SPOV2202241A. ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2022/1/20/SPOV2202241A/jo/texte>

JORF n°0028 du 3 février 2022. Texte n° 50

**ANNEXE I : RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION DE MISE À NIVEAU : « CERTIFICAT D'APTITUDE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAÎTRE-NAGEUR-SAUVETEUR »**

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances. v compris transversales	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
	<p align="center"><b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b> Les modalités des épreuves du CAEP-MNS sont précisées en annexe IV du présent arrêté</p>	<p align="center"><b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b></p>
Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine		
<p>C.1 démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques dans le cadre du sauvetage aquatique C.1.1 Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse C.1.2 Utiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique</p>	<p>Epreuve n° 1 : Épreuve en nage ventrale, avec palmes, effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres</p>	<p>Le candidat est capable de : - enchaîner une entrée dans l'eau et un déplacement - réaliser une distance de 300 mètres en nage ventrale, de façon régulière et continue</p>
Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade		
<p>C.2 Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse. C.2.1 : Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse C.2.2 : Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade C.2.3 : Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux C.2.4 : Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours C3 Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme C.3.1 Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade C.3.2 Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) d'une piscine</p>	<p>Epreuve n° 2 : a) parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade comprenant : - le déclenchement des secours - une recherche de victime - la récupération de la victime - le dégagement puis le remorquage de la victime - la sortie d'eau de la victime - le bilan et la mise en sécurité de la victime b) Ce parcours est suivi d'un entretien</p>	<p>Le candidat est capable de : - Déclencher l'alerte - Exécuter une entrée dans l'eau - Effectuer un plongeon canard - Réaliser le sauvetage d'un mannequin avec un maintien des voies respiratoires en surface en mouvement durant 5 secondes a minima, et le lâcher sur ordre du jury - Parcourir une distance comprise entre 15 et 20 mètres en maintenant un contact visuel vers une victime en surface - Se dégager de la victime - Saisir la victime de façon ferme et efficace afin de la remorquer sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres vers le bord désigné par le jury - Sortir de l'eau, tout en sécurisant sa victime - Extraire la victime de l'eau, seul ou à deux, sans matériel - Procéder à la vérification des fonctions vitales sur un noyé en stade 2, 3 ou 4 - Préciser la manière dont s'organise l'action de secours à la personne - Détailler la mise en application d'un POSS</p>